

Le Bloc-note de l'assmat

N°11
novembre
2011

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

LETTRE D'INFORMATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DE L'ISÈRE

Editorial

Un bloc-note spécial sécurité

Les représentantes des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement élu(e)s à la CCPD, ont souhaité qu'un bloc-note soit entièrement consacré aux accidents domestiques.

En effet, beaucoup de drames pourraient être évités en améliorant la sécurité des logements par l'identification des risques et le respect de certaines règles de prévention.

Chaque assistant(e) maternel(le), en professionnel(le), doit tout mettre en

place pour éviter qu'un enfant ne se blesse.

Le comité de rédaction du « bloc-note de l'ass-mat » a donc décidé de consacrer ce numéro d'automne, et le prochain, celui d'hiver, au thème de la sécurité. A partir de quelques chiffres et points de repères nous allons tenter de vous donner des pistes pour identifier les situations les plus périlleuses et apporter des solutions.

Bonne lecture !

Je m'informe

Prévenir les noyades : une vigilance de tous les instants

● La noyade représente la première cause de mortalité par accident chez les enfants de 1 à 14 ans et la seconde chez les moins de 1 an.

Après une noyade, 35 % des enfants décèdent et 11 % ont de graves séquelles.

L'enfant peut se noyer en moins de 3 minutes, dans une piscine, un plan d'eau ou une baignoire ; Le plus souvent, l'accident résulte d'un défaut de surveillance ou d'un moment d'inattention.

La prévention consiste à additionner les

précautions :

- ne jamais laisser un enfant seul, même un bref instant ;
- sécuriser l'accès des plans d'eau (barrière verrouillée d'au moins 1m10) ;
- lors des baignades, mettre un gilet ou des brassards aux enfants qui ne savent pas nager ou pas assez bien ;
- ne pas surveiller plus d'1 ou 2 enfant(s) à la fois ;
- ne pas compter sur la surveillance spontanée des autres adultes ;
- apprendre à nager à l'enfant le plus tôt possible.

A noter

Inscription à l'épreuve E.P.1 du C.A.P. petite enfance « prise en charge de l'enfant à domicile » - Session de juin 2012

● Vous avez suivi, ou vous suivez actuellement le second module de la formation obligatoire, dans le cadre de votre agré-

ment d'assistant(e) maternel(le) : afin de vous présenter à l'épreuve obligatoire du C.A.P. petite enfance, **vous devez vous inscrire, uniquement sur le site internet : ac-grenoble.fr, du 20 octobre au 15 novembre 2011.** Attention, aucune inscription papier ou téléphonique ne sera prise en compte.

Bloc-note

ACCIDENTS DOMESTIQUES : QUELQUES CHIFFRES

Les accidents de la vie courante qui surviennent dans le cadre domestique, scolaire et des activités sportives et/ou de loisirs pourraient être évités dans la plupart des cas.

Un enfant de moins de 15 ans sur 10 est victime d'un accident donnant lieu à l'intervention d'un médecin. Le pic de fréquence se situe entre 2 et 3 ans avec une nette prédominance chez les petits garçons. Plus de la moitié des accidents surviennent à la maison ou dans son voisinage immédiat.

Cette proportion peut atteindre plus de 90 % pour les enfants d'âge préscolaire. Ces accidents restent, malgré une diminution constatée ces dernières années, la première cause de décès des enfants de moins de 15 ans, et représentent 20 % du total des décès des enfants âgés de 1 à 4 ans.

La noyade est la première cause de décès par accident chez les moins de 15 ans. C'est également la première cause de décès chez les petits de moins de 5 ans. Vient ensuite :

● les suffocations par ingestion d'aliments ou objets provoquant l'obstruction des voies respiratoires. La suffocation est la première cause de décès des enfants de moins de 1 an.

● les chutes.

La prévention passe essentiellement par une sécurisation de l'environnement.

Nathalie Chatenay
Médecin de PMI

Éviter la suffocation : anticiper et rester attentif



● Les accidents par suffocation sont la première cause de décès chez les enfants de moins d'un an. Le mauvais couchage ou portage et l'ingestion

de corps étrangers divers sont les principales causes qu'il est facile d'éviter.

● On déplore, pendant les premiers mois les conséquences :

- soit d'un couchage non adapté : sur le ventre ou sur le côté, couverture, tour de lit, peluches...

- soit d'un portage en écharpe, la tête de l'enfant enfouie. L'enfant ne peut plus respirer, et l'on s'en rend compte

souvent trop tard.

● Ensuite, commence la période où la suffocation est due à l'ingestion d'objets (perles, billes, cailloux, pièces, petits jouets...) ou d'aliments (cacahuètes, bonbons, pain, boule d'aliments mal mâchés...). Ce phénomène peut se produire à tout âge, mais il est particulièrement fréquent chez le petit du fait qu'il porte tout à la bouche. Le corps étranger se bloque dans la gorge ou la trachée (fausse-route) et empêche l'air de pénétrer dans les poumons. Seules les manœuvres de Heimlich, pour les plus de 1 an ou de Moffenson pour les bébés (appprises lors des formations aux premiers secours), et appliquées précocement peuvent éviter la suffocation. Peuvent également se produire des blo-

cages respiratoires accidentels dus à l'ingestion de perles, de ficelles, de sacs en plastique par exemple, ou encore suite à des jeux dangereux (jeu du foulard...). L'enfant peut alors s'étrangler (l'air ne rentre plus dans les voies respiratoires), ou s'asphyxier (l'air respiré ne contient plus d'oxygène).

● Il est facile d'éviter les erreurs de couchage. Il est nécessaire d'être très attentif à tout ce qui peut être mis à la bouche. Il faut prévenir les accidents de strangulation dus notamment à des jeux par une éducation très précoce. Ainsi pour diminuer ces accidents, il faut anticiper... et rester attentif.

Dr François-Xavier Leupert
Médecin de PMI

Intoxications : évitables grâce à une bonne prévention

● Les accidents par intoxication surviennent le plus souvent par ingestion mais aussi par inhalation. Ils sont heureusement rarement mortels. La négligence en est le plus fréquemment à l'origine.

● Les intoxications par ingestion sont dues à l'absorption de substances toxiques : médicaments, produits ménagers (eau de javel, détergents, solvants...), alcool.

Les conséquences peuvent être immédiates dans le cas, par exemple, des détergents, avec des lésions du tube digestif, ou à retardement dans le cas de médicaments ou d'alcool. Ces accidents interviennent dans la grande majorité des cas parce que ces produits sont « à la disposition des enfants ». D'où la nécessité de mettre hors de leur portée tout flacon, toute boîte contenant de telles substances, de ne pas transvaser un liquide dangereux dans une bouteille banalisée et d'expliquer dès le plus jeune âge le danger d'avaler ces produits.

La principale cause des intoxications par inhalation est la mauvaise combus-



tion dans un appareil de chauffage, avec production de monoxyde de carbone, gaz lourd qui se « stocke » au ras du sol, donc plus dangereux pour les enfants. Les premiers signes sont peu évidents et rarement exprimés par un enfant.

Les accidents par intoxication sont donc, avant tout, évitables avec une bonne prévention : produits non accessibles, chauffage bien réglé, bonne aération du logement. Ce qui ne dispense pas d'une vigilance de tous les instants.

Dr François-Xavier Leupert
Médecin de PMI

Pour aller plus loin...

Quelques sites intéressants sur les accidents domestiques et leur prévention

● www.sante.gouv.fr/accidents-domestiques.html

● www.accidents-domestiques.com/index.html

● www.vivons-prevention.com/rubrique-habitations-38.html?xtor=SEC-3

● www.inpes.sante.fr/CFES-Bases/catalogue/pdf/978.pdf

Besoin de vous !

Recettes régionales et du monde

● Faites-nous profiter de vos recettes originales réalisées avec des produits de saison, par courriel : sce.ape@cg38.fr ou par courrier : Conseil général de l'Isère – Direction de l'enfance et de la famille – service accueil de la petite enfance – B.P. 1096 – 38022 Grenoble cedex 1